



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Aide française à l'éducation dans les pays en développement

Question écrite n° 30574

Texte de la question

M. Alain David attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur l'aide française à l'éducation dans les pays en développement. La pandémie du covid-19 entraîne une crise sans précédent dans le secteur de l'éducation, qui ébranle fortement les systèmes éducatifs et met en péril l'avenir de toute une génération, avec la fermeture d'écoles dans plus de 190 pays et plus de 1,5 milliard d'apprenants touchés (Unesco). La crise révèle l'importance de soutenir des services publics forts et les liens continus existants entre l'éducation et la santé, l'hygiène, la prévention, la protection sociale, etc. Si tous les apprenants sont touchés, ce sont les enfants et les jeunes issus des pays les plus pauvres et les plus vulnérables qui seront le plus profondément affectés. Selon les chiffres déclarés par la France au comité pour l'aide au développement de l'OCDE au titre de l'APD pour l'année 2018, qui sont les dernières données disponibles, la France a consacré 992 millions d'euros (1,204 millions de dollars) d'aide bilatérale à l'éducation dans les pays en développement. Sur ce total, seulement 29 % bénéficient aux pays d'Afrique subsaharienne, 19 % aux pays prioritaires de l'APD et 5 % aux pays du Sahel qui traversent une crise alarmante. L'appui aux systèmes d'éducation de base ne représente que 16 % de l'aide bilatérale à l'éducation dans les pays d'Afrique subsaharienne et 34 % dans les pays du Sahel. Par ailleurs, avec une contribution de 2,3 millions de dollars depuis la création de « Education cannot wait » - fonds multilatéral entièrement dédié à l'éducation dans les contextes de crise - l'engagement français n'est pas à la hauteur des enjeux de l'éducation dans les situations d'urgence et de post-urgence humanitaires. Afin que l'aide française à l'éducation puisse répondre aux besoins éducatifs les plus fondamentaux et les plus urgents en cette période très préoccupante pour l'avenir de l'éducation dans le monde, il souhaite savoir quels engagements seront pris par la France notamment dans le cadre du PLF 2021 et de la reconstitution des ressources du fonds « Education cannot wait » qui vise à mobiliser 1,8 milliard de dollars d'ici 2021 pour atteindre 9 millions d'enfants et de jeunes dans les pays touchés par les crises. Il souhaite également savoir quelles mesures seront prises pour que la France contribue, dans le cadre de l'APD, en coordination avec les acteurs de l'éducation, à renforcer les systèmes éducatifs les plus fragiles dans leur capacité d'anticipation des crises et de résilience afin d'éviter les ruptures d'apprentissage pour les populations les plus vulnérables, en particulier les filles adolescentes.

Texte de la réponse

L'éducation est une priorité de l'action extérieure de la France réaffirmée lors du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 2 février 2018. Sur le plan de l'aide bilatérale, les engagements français sur le continuum éducation-formation-insertion ont plus que doublé en 2019 à travers les appuis de l'Agence française de développement (AFD) qui sont passés de 282 millions d'euros en 2018 à 646 millions d'euros en 2019. Au niveau multilatéral, la France est devenue le 4e bailleur du Partenariat mondial pour l'éducation (PME), avec un soutien de 200 millions d'euros sur la période 2018-2020. La France appuie activement l'UNESCO avec une contribution annuelle de 7,5 millions d'euros pour 2020. Elle participe également, aux côtés des autres pays européens, au financement de mesures éducatives dans le cadre du Fonds européen de développement (FED), avec une contribution estimée à 137 millions d'euros pour l'éducation

en 2018 ; à la Banque Mondiale, dont environ 105 millions étaient destinés à l'éducation en 2018 ; ou encore à l'Organisation Internationale de la francophonie ou au fonds Education Cannot Wait (ECW). Pour faire face à l'impact de la COVID-19 sur les systèmes éducatifs des pays partenaires, la France soutient activement la mobilisation du Partenariat mondial pour l'éducation (475 millions de dollars mis à disposition de 67 pays partenaires). L'Agence française de développement a aussi réorienté une partie de ses financements pour soutenir les plans de riposte des gouvernements. L'agence a par ailleurs été choisie comme agent délégataire des fonds d'urgence du PME au Sénégal, au Niger et au Burkina Faso. La France soutient également la « Coalition internationale COVID-19 /Education » initiée par l'UNESCO, qui joue un rôle important de coordination des acteurs de l'éducation pour répondre à la crise. Elle s'efforce de mettre une version adaptée de la plateforme d'enseignement à distance « Ma classe à la maison » à la disposition des pays francophones afin d'assurer une continuité pédagogique. Plus que jamais la France poursuit sa collaboration avec Education Cannot Wait (ECW), en suivant en particulier ses programmes d'intervention au Sahel et sa coopération avec le PME visant la complémentarité dans un plus grand nombre de pays en développement. La France finance également un poste d'expert technique international au siège d'ECW à New-York sur les questions de suivi-évaluation des opérations. En effet, parallèlement à la réponse d'urgence, il est essentiel d'appuyer les transformations structurelles des systèmes éducatifs, en renforçant notamment la collecte et l'analyse de données. A cet effet, la France appuie les travaux de l'Institut pour les statistiques de l'UNESCO, ainsi que la production annuelle du Rapport mondial de suivi de l'éducation, outil important pour mesurer les effets de la crise. En matière d'évaluation des résultats, les travaux de la CONFEMEN (Conférence des ministres de l'Education des Etats et gouvernements de la francophonie), soutenus financièrement par la France, rassemblent des données précieuses en Afrique. Il s'agit ainsi de lutter contre les inégalités éducatives (y compris entre filles et garçons au niveau secondaire et au-delà) et d'améliorer les résultats des apprentissages. L'initiative "Priorité à l'égalité/Gender at the Center" lancée par le G7 en 2019 et visant à renforcer l'égalité filles-garçons dans les systèmes éducatifs de 8 pays africains, est un exemple de programme sur lequel s'appuyer pour améliorer l'inclusion et l'équité dans l'éducation. L'éducation, et en particulier l'éducation en Afrique, constitue une priorité de l'aide publique au développement française, et continuera de l'être à l'avenir sur le plan bilatéral et multilatéral. L'année 2021 verra notamment la reconstitution des fonds du Partenariat mondial pour l'éducation et la tenue du Forum Génération Egalité, lors duquel l'éducation des filles sera un sujet central.

Données clés

Auteur : [M. Alain David](#)

Circonscription : Gironde (4^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30574

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juin 2020](#), page 4320

Réponse publiée au JO le : [11 août 2020](#), page 5459